



**Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse
pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée
Plan de services en français
2009 -2010**

Mandat

L'agent de révision est un ombudsman indépendant, nommé par un décret en conseil afin de surveiller l'application de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) et la partie XX de la loi sur l'administration municipale (*Municipal Government Act*). Sur demande, l'agent de révision examine les décisions prises par les organismes publics en réponse à des demandes d'accès aux dossiers que ces organismes contrôlent ou possèdent. L'agent de révision peut confirmer la décision ou encore assurer la médiation ou formuler des recommandations pour que la décision soit modifiée ou ajustée. L'agent de révision enquête également sur les plaintes liées aux renseignements personnels avec la collaboration de toutes les parties touchées.

Mission

Surveiller de façon indépendante l'application de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) et de la partie XX de la loi sur l'administration municipale (*Municipal Government Act*); traiter les demandes et les plaintes des personnes et des groupes qui considèrent que leurs droits relatifs à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, tels que prévus par les deux lois susmentionnées, n'ont pas été respectés; faire des recommandations à des organismes publics sur la modification de leurs processus et pratiques en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Message de l'agente de révision

En vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement, je suis heureuse de présenter le premier plan de services en français du Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée, pour l'exercice 2009-2010.

Respectueusement soumis,

Dulcie McCallum

Agente de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Réponse aux demandes en français

Le Bureau de révision répondra aux demandes orales et écrites de communiquer en français reçues du public à l'aide des services de traduction, et tentera de consulter l'Office des affaires acadiennes afin de pouvoir répondre aux personnes unilingues francophones. Le Bureau de révision poursuivra ses efforts visant à offrir un service interne en français en offrant des possibilités de formation linguistique en français à son personnel.

Inventaire des services en français

Le Bureau de révision offre actuellement les documents suivants en français :

- Rapports annuels du Bureau de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée, de 2001-2002 à aujourd'hui
- Brochure intitulée *Un mini-guide à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*
- Signet promotionnel du Bureau de révision
- Cartes d'affaires de l'agente de révision

Contribution à la préservation et à la croissance de la communauté acadienne et francophone

Le plan du Bureau de révision inclut la communication avec la communauté acadienne et francophone en français à l'aide des services de traduction, tout en poursuivant la formation linguistique en français pour son personnel. La communauté acadienne et francophone pourra ainsi exercer ses droits d'accès à l'information et de protection de la vie privée en vertu des lois pertinentes, dans la langue de son choix.

La participation du Bureau de révision au comité de coordination des services en français améliorera la compréhension de la communauté acadienne et francophone et contribuera à un meilleur service pour cette communauté.

Buts, objectifs et mesures pour l'année 2009-2010 :

Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Objectif	Buts et objectifs pour 2009-2010	Mesures prévues en 2009-2010
1. Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i> .	1.1 S'acquitter de ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement.	<ul style="list-style-type: none">▪ Participer au comité de coordination des services en français.▪ Continuer de contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français.▪ Continuer d'offrir les publications actuellement offertes en français au public tout en s'assurant que l'information présentée dans le futur sera offerte en français si elle répond aux critères présentés dans la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.

Objectif	Buts et objectifs pour 2009-2010	Mesures prévues en 2009-2010
2. Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.	Évaluer les besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone et les services actuels pour déterminer comment ces besoins peuvent être abordés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au comité de coordination des services en français. ▪ Élaborer un plan de communication interne sur la prestation des services en français. ▪ Tenter de consulter l'Office des affaires acadiennes afin de déterminer quelles mesures de soutien peuvent être obtenues pour pouvoir répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone. ▪ Offrir des possibilités de formation linguistique en français au personnel du Bureau de révision. ▪ Considérer la traduction de la publication du Bureau de révision intitulée <i>Respecting Your Access and Privacy Rights - A Citizen's Guide for Nova Scotians</i>.
3. Améliorer et perfectionner le plan de services en français du Bureau de révision.	<p>Évaluer la meilleure façon de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles mesures le Bureau de révision prendra-t-il pour maintenir ou améliorer ses services en français au cours du prochain exercice? ▪ De quelle façon les plans futurs favoriseront-ils la préservation et l'essor de la communauté acadienne et francophone? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au comité de coordination des services en français. ▪ Tenter de consulter davantage l'Office des affaires acadiennes pour déterminer la meilleure façon d'améliorer et de perfectionner le plan de services en français du Bureau de révision.